

Les animations et sorties nature

Découverte de la nature au crépuscule aux Landes de Sainte-Marie

Une sortie « La nature au crépuscule » a eu lieu le 12 septembre 2025 à Montmorillon. Les six participants se sont retrouvés à 19 h 30 sur le site des Landes de Sainte-Marie pour une balade guidée sur la faune crépusculaire et nocturne.

Reconnaissance d'empreintes, écoute des cris, prospection des chauves-souris à l'aide de détecteurs à ultra-sons : plusieurs techniques ont été employées pour découvrir les espèces.



Rendez-vous nature

Le Conservatoire et les autres associations proposent des animations tout au long de l'année.

Rendez-vous sur notre site internet

www.cen-nouvelle-aquitaine.org

et sur le site de Vienne Nature

www.vienne-nature.fr



afin de consulter le calendrier des animations nature proposées ici et ailleurs dans le département.

Ces animations ont été réalisées dans le cadre de la mission d'animation du DOCOB Natura 2000 confiée au CEN Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec Vienne Nature et avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Envie d'en savoir plus ?

Vous pouvez contacter l'animateur du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Antenne Vienne

Élodie Gaschet

e.gaschet@cen-na.org - 06 24 57 17 25



La Lettre d'information « Brandes de Montmorillon » est une publication du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine - mars 2026
Siège : 6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence / tél. 05 55 03 29 07 / siege@cen-na.org - Crédits photos © CEN NA sauf mention contraire
Directeur de la publication : P. Séliquer / Rédactrice : E. Gaschet / Conception-maquette : CEN-NA / Impression : RBS 86 - Poitiers (Vienne)



Brandes de Montmorillon [Vienne]

Édito

Sur le camp militaire de Montmorillon et dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable, la coopération de longue date, débutée en 2009, entre la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et le Ministère des Armées a été renouvelée pour la période 2025-2030.

Cette nouvelle convention permet de poursuivre les actions du projet LIFE NaturArmy et de soutenir la mise en œuvre des stratégies ministérielles de préservation de la biodiversité et de l'eau.

Elle vise également à soutenir l'animation des partenariats locaux des CEN sur les terrains militaires, actuellement 57 terrains en partenariat actif couvrant plus de 111 000 hectares.

La coopération vise à :

- Mieux connaître les enjeux de biodiversité des terrains militaires.
- Gérer durablement les terrains militaires, en adéquation avec leur vocation opérationnelle.
- Former et sensibiliser les agents à la préservation de la biodiversité.
- Soutenir la mise en place de programmes nationaux et européens.
- Renforcer les coopérations en métropole et outre-mer.
- Valoriser le patrimoine naturel exceptionnel des terrains militaires.

La signature de cette convention a été suivie d'une visite du camp de Montmorillon par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et le Régiment d'infanterie-chars de marine. Cet événement a également permis de mettre en avant la coopération gagnant-gagnant entre les Armées en Nouvelle-Aquitaine et le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Manon Viel - Chargée de mission « Biodiversité et Armée » Fédération des Conservatoires d'espaces naturels



Photo noir © V. Babin



Le cycle de vie des insectes en pâte à modeler © Vienne Nature

- Noms et identifiant des sites : ZSC FR 5400460 « Brandes de Montmorillon » et ZPS FR 5412015 « Landes de Sainte-Marie et camp militaire de Montmorillon ».
- Localisation : Bourg-Archambault, Journet, Lathus-Saint-Rémy, Montmorillon, Saint-Léomer, Saulgé
- Superficie : 4 251 ha
- Enjeux : 19 habitats d'intérêt communautaire dont 6 prioritaires. 2 espèces végétales d'intérêt communautaire, 14 espèces animales d'intérêt communautaire (hors avifaune), 17 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire nicheuses.



Fauvette pitchou © V. Babin



Grand murin
© V. Babin

Les courlis cendrés en voie de disparition dans le Montmorillonnais

Le Courlis cendré est le plus grand limicole d'Europe, reconnaissable à son long bec arqué et à son cri qui lui a valu son nom. Dans la Vienne, l'espèce niche au sol dans les prairies et jachères en zone de plaine où elle pond en moyenne quatre œufs. Les couples sont très fidèles à leur site de nidification, et reviennent de migration fin-février. Ils consomment principalement insectes et lombrics sur ses sites de reproduction tandis qu'ils recherchent mollusques et vers marins sur les sites d'hivernage maritimes.

Dans la Vienne, la population de Courlis cendré était historiquement présente uniquement dans le secteur du Montmorillonnais, une vingtaine de couples était alors connus. Vers 2006, la population a migré vers la plaine du Mirebalais-Neuvillois où les parcelles de jachères mises en place pour l'Outarde canepetière sont également favorables à sa nidification. Récemment, seuls trois couples subsistaient dans les prairies du sud Vienne dont un sur le site Natura 2000 des Brandes de Montmorillon. L'année dernière, c'est même un seul couple qui était encore présent, celui-ci ayant produit une ponte non viable (probablement dû à l'âge avancé des individus). Aujourd'hui, il ne reste que 12 couples nicheurs dans notre département.

Le déclin de la population régionale s'explique par un faible taux de reproduction (4 jeunes ont été vus à l'envol en Nouvelle-Aquitaine sur 76 couples suivis). Le principal facteur responsable est la qualité de son habitat de reproduction. Nichant au sol dans un contexte d'intensification agricole, le Courlis cendré est vulnérable à la disparition des prairies ou à la diminution de leur qualité, aux travaux agricoles comme les fauches en période de nidification, ou encore à la raréfaction des petits invertébrés. La prédation est importante sur l'espèce, celle-ci étant accentuée par la banalisation du paysage, et c'est une espèce sensible au dérangement par les activités de loisirs et la divagation d'animaux domestiques.



© Bernard Ligues/LPO

Le programme COCONA (Coopération pour la conservation du Courlis cendré en Nouvelle-Aquitaine) est mené par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres depuis 2024, en partenariat avec les associations locales dont LPO. Ce programme a pour objectif de recenser la population nicheuse et de protéger les nichées grâce à des clôtures électrifiées afin d'augmenter le taux d'éclosion.

Célia Florczyk et Simon Chapenoire, LPO Poitou-Charentes.

Vous pensez avoir vu un Courlis cendré ?

Un Courlis cendré niche dans votre parcelle ?

Prenez une photo sans déranger les oiseaux et n'hésitez pas à contacter la LPO.

de Conservation (sites Natura 2000) de 5 départements de la Nouvelle-Aquitaine (Creuse, Corrèze, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne) à l'aide de l'utilisation de phéromones sexuelles, méthodologie non invasive pour l'espèce.

Les objectifs de l'étude sont d'améliorer les connaissances sur le Pique-Prune, tester une nouvelle méthode de recherche pour un éventuel essai-image et mettre à disposition les résultats auprès des animateurs et animatrices des sites Natura 2000 de l'étude. 26 sites seront inventoriés en Nouvelle-Aquitaine avec l'étude de 2 à 4 arbres par site.

Le projet est engagé pour 3 ans, de 2026 à 2028, avec un objectif d'échantillonnage de deux sites Natura 2000 par an dans la Vienne. Les sites visés sont les Brandes de Montmorillon, la Vallée de la Gartempe, la Vallée du Corchon, les Brandes de la Pierre-La, la Vallée du Salleron et les Étangs d'Asnières-sur-Blour.

Samuel Ducept, Vienne nature.



© Romane Chambard - SEL

Un projet de recherche et de connaissance du Pique-Prune

Le Pique-prune (*Osmoderma eremita*) est une espèce fortement en déclin et vulnérable. Elle est protégée au niveau national et inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore comme prioritaire. Ses exigences écologiques font du Pique-Prune une espèce parapluie pour la préservation des cortèges de vertébrés et d'invertébrés liés aux vieux arbres à cavités. Le Pique-Prune est notre plus grosse Cétoine. Il est à rechercher dans les vieilles futaies, mais aussi dans les vieux vergers de plein vent, dans les paysages bocagers relictuels, dans les gros arbres isolés présents dans

les haies. Il se rencontre aussi dans les arbres âgés d'alignement des villes, des jardins et des parcs. Les connaissances sur sa répartition et sur la biologie en Nouvelle-Aquitaine sont lacunaires.

Pour toutes ces raisons, France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec ses associations affiliées expertes, Deux-Sèvres Nature Environnement, la Société d'Entomologie du Limousin et Vienne Nature, souhaitent porter un programme d'amélioration des connaissances du Pique-Prune sur les Zones Spéciales

Des travaux sur le camp militaire



Petit rhinolophe © V. Babin

En 2024, le CEN Nouvelle-Aquitaine a réalisé des travaux de restauration de brandes sur 3,50 ha dans le cadre d'un contrat de gestion Natura 2000. La zone correspondait à de landes vieillissantes n'offrant plus de possibilité de valorisation pour le titulaire de l'AOT « coupe de brandes » sur le Camp militaire. La modalité technique a consisté à un broyage mécanique avec exportation de la matière afin de rajeunir la structure de la végétation, diminuer le niveau trophique en exportant le broyat afin de favoriser le retour du bon état écologique et l'expression de la flore caractéristique. Les surfaces rajeunies réintègrent le circuit d'entretien du coupeur de brande. Ces opérations ont été financées par l'Union européenne (Fonds FEADER) et l'État (Natura2000).

Julien Ventroux, chargé de mission au CEN Nouvelle-Aquitaine.

Vous êtes propriétaire de milieux naturels dans le site Natura 2000 ?

Engagez-vous dans la démarche Natura 2000 !

L'adhésion volontaire aux outils Natura 2000 permet l'obtention de financements publics et/ou d'avantages fiscaux. L'animatrice Natura 2000 peut vous accompagner et réaliser un diagnostic de vos parcelles. Elle vous proposera des solutions techniques et financières adaptées à vos projets et en accord avec les enjeux du site Natura 2000.

Quels sont les outils Natura 2000 ?

• **LE CONTRAT NATURA 2000** vous permet d'engager des travaux de gestion des milieux naturels d'intérêt communautaire. Ces travaux sont financés à 100 % si vous êtes propriétaire privé.

Deux types de contrats Natura 2000 :

- forestier: il finance des investissements non productifs en forêts et espaces boisés,

L'évaluation des incidences vise à concilier les activités existantes et la préservation des espaces naturels en réduisant l'impact que peuvent avoir les projets sur les milieux et les espèces qui ont motivé la désignation du site Natura 2000.

Si ces pratiques sont effectuées sans demande d'autorisation préalable, la remise en état des lieux (remise en herbe, plantation) est imposée par la DDT. De plus, le juge peut décider de pénalités pouvant aller jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 30 000 € d'amendes.

Le guichet haies permet de vérifier quelles règles s'appliquent sur les

- ni agricole, ni forestier : il finance des investissements ou actions d'entretien en faveur des habitats ou espèces d'intérêt communautaire.

Il peut s'agir d'actions de :

- Landes : entretien ou restauration de landes (fauche ou broyage avec export)
- Forêt : création de clairières, travaux d'irrégularisation, création de mares forestières
- Étangs : travaux de gestion de la végétation rivulaire, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, extensification des pratiques piscicoles

• **LA CHARTE NATURA 2000** : En signant la Charte Natura 2000, vous pouvez vous engager au maintien de bonnes pratiques d'une gestion courante favorable à la biodiversité du site. En contrepartie, vous pouvez demander l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

• **Les Mesures agri-environnementales (MAEC)** : Si vous êtes agriculteurs, vous pouvez vous engager dans une MAEC. Les MAEC permettent une contrepartie financière pour l'adaptation de la gestion sur des parcelles déclarées à la PAC (ex. : fauche retardée, création de prairies, absence de fertilisation, etc.)

Lucane Cerf-Volant
© V. Babin



Les évaluations d'incidence Natura 2000 : exemple des retournements de prairies permanentes ou de landes et de l'arrachage de haies

Le retournement de prairies permanentes ou de landes pour mise en culture ou encore l'arrachage de haies doivent faire l'objet d'une procédure obligatoire d'évaluation des incidences Natura 2000.

linéaires de haies : www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Point-info-haies/Reglementations-pour-la-protection-des-haies



Des formulaires simplifiés de demande d'autorisation sont disponibles du Service Eau et Biodiversité de la DDT 86 ou auprès de l'animatrice Natura 2000 (voir coordonnées ci-après).